

5^e

15 AOUT 2021



créateur
d'événements cyclistes
en Poitou-Charentes

LIVRE DE ROUTE
ROADBOOK

PICTO CHARENTAISE



ÉVÈNEMENT DU CALENDRIER
INTERNATIONAL



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



PLUS D'INFORMATIONS : WWW.TOUR-POITOU-CHARENTES.COM

Edito de Poitou-Charentes Animation

Après une année d'absence en raison de la crise sanitaire, Poitou-Charentes Animation renoue avec la « Picto-Charentaise » preuve de son attachement au cyclisme féminin.

Dans le sillage de sa grande sœur la « Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine » née en 2007 et fidèle à la Coupe de France Femmes, la « Picto-Charentaise » l'a devancée en étant inscrite au calendrier UCI Europe Tour depuis 2019. Un changement de braquet auquel la formation « FDJ Nouvelle-Aquitaine Futuroscope » dont les bases sont dans la Vienne n'est pas étrangère.

Notre but premier est de promouvoir le sport au féminin et attirer des jeunes filles vers la pratique du cyclisme, un sport doux par nature répondant aux valeurs environnementales actuelles.

Avec le soutien de nos partenaires institutionnels : la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne, la Communauté Urbaine de Grand-Poitiers, la ville de Poitiers rejoints cette année par la commune de Bignoux, nous souhaitons que cette 5^{ème} édition de la « Picto-Charentaise » connaisse un réel succès tant sur le plan sportif que populaire.

Merci aux partenaires privés qui nous accompagnent sur cette épreuve : le Futuroscope, la Mutuelle de Poitiers, Espace des Nations, Graphic Application et l'entreprise Merlot

Avec un départ Place du Maréchal Leclerc à Poitiers et une arrivée à Bignoux, une commune regorgeant d'histoire et située en bordure de la forêt de Moulière, l'un des plus grands massifs forestiers de la Vienne, le décor est déjà planté.



créateur
d'événements cyclistes
en Poitou-Charentes

Siège social :

3, rue de l'Ancienne Poste
86360 Chasseneuil du Poitou

Tél. 33 (0) 5 49 37 33 77

Fax 33 (0) 5 49 37 04 04

poitoucharentesanimation@orange.fr



TourPoitouCharentes



@TourPoitouChtes



accès direct
au site du TPC
grâce au flashcode

www.tour-poitou-charentes.com

Palmarès

2016	Greta RICHIUD	France	Poitou-Charentes Futuroscope 86
2017	Anabelle DREVILLE	France	FDJ Nouvelle Aquitaine Futuroscope
2018	Lauren KITCHEN	Australie	FDJ Nouvelle Aquitaine Futuroscope
2019	Gladys VERHULST	France	Charente-Maritime Women Cycling

Les Officiels

> **Président, directeur de l'organisation**

Alain CLOUET (06 80 65 10 98)

> **Adjoint de Direction**

Nicolas ROUGEON (06 82 32 55 53)

> **Responsable sécurité**

Yaurick LAIR (06 27 41 47 66)

> **Secrétaire Général**

Denis NIVET (06 89 14 26 14)

> **Trésorier Général**

Philippe TURBAULT (06 07 53 81 82)

> **Responsable des sites**

Alain NATUREL (06 64 48 81 50)

> **Médecin**

Dr Jean-François BARON

> **Radio Tour**

Aurélié SIMONNET

> **Assistance Radios et Dépannage Neutre**

L'ECHAPPEE

> **Photo Finish et Classements**

S.T.S

> **Jury des Commissaires**

• **Président du Jury**

Jacky TARENNE

• **Commissaires**

Philippe LAMBERT

Stéphanie CATTOEN

• **Juge à l'arrivée**

Gérald LEFEVRE

• **Commissaires Moto**

Emmanuel LEGROS

Jacques MICHEL

Les Partenaires



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



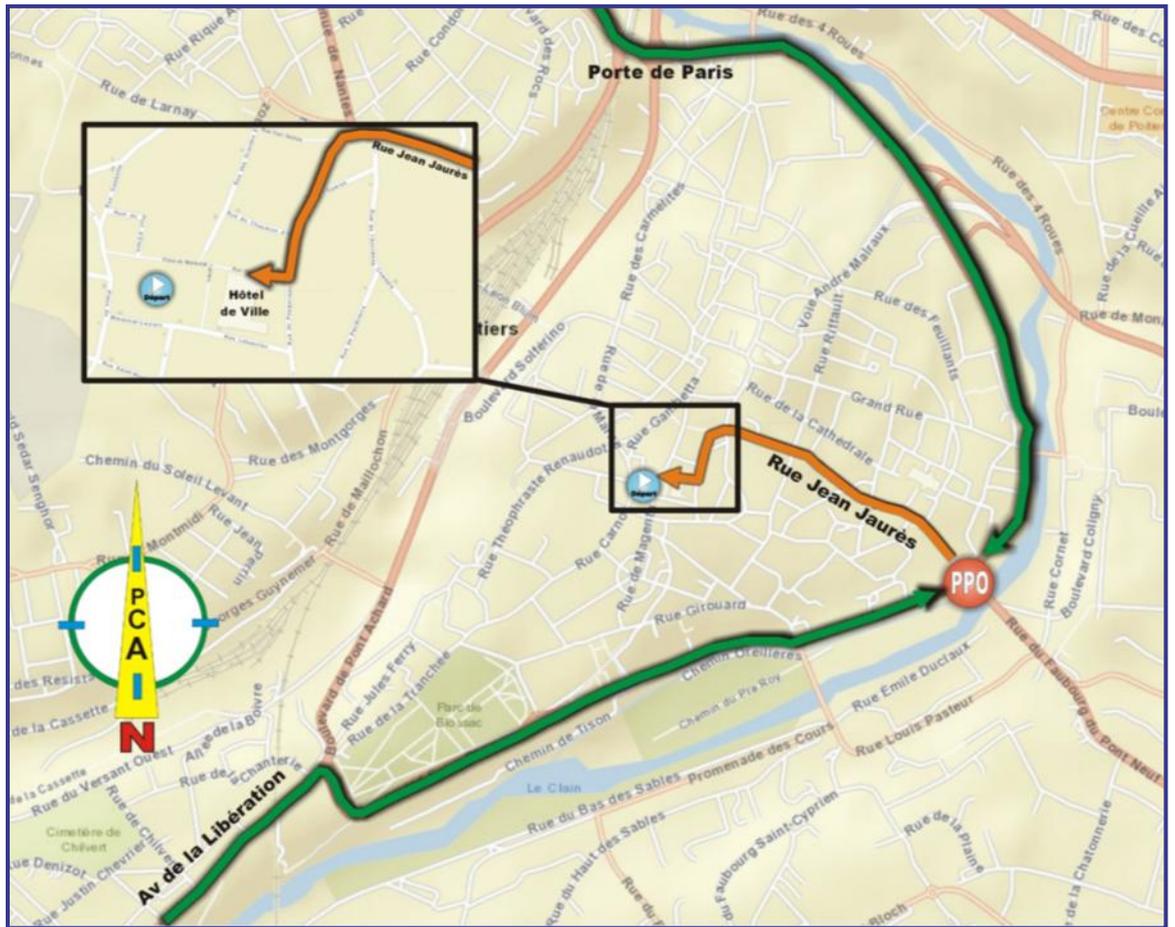
GRAPHIC



ESPACE DES NATIONS
—Migné-Auxances - Châtellerault—



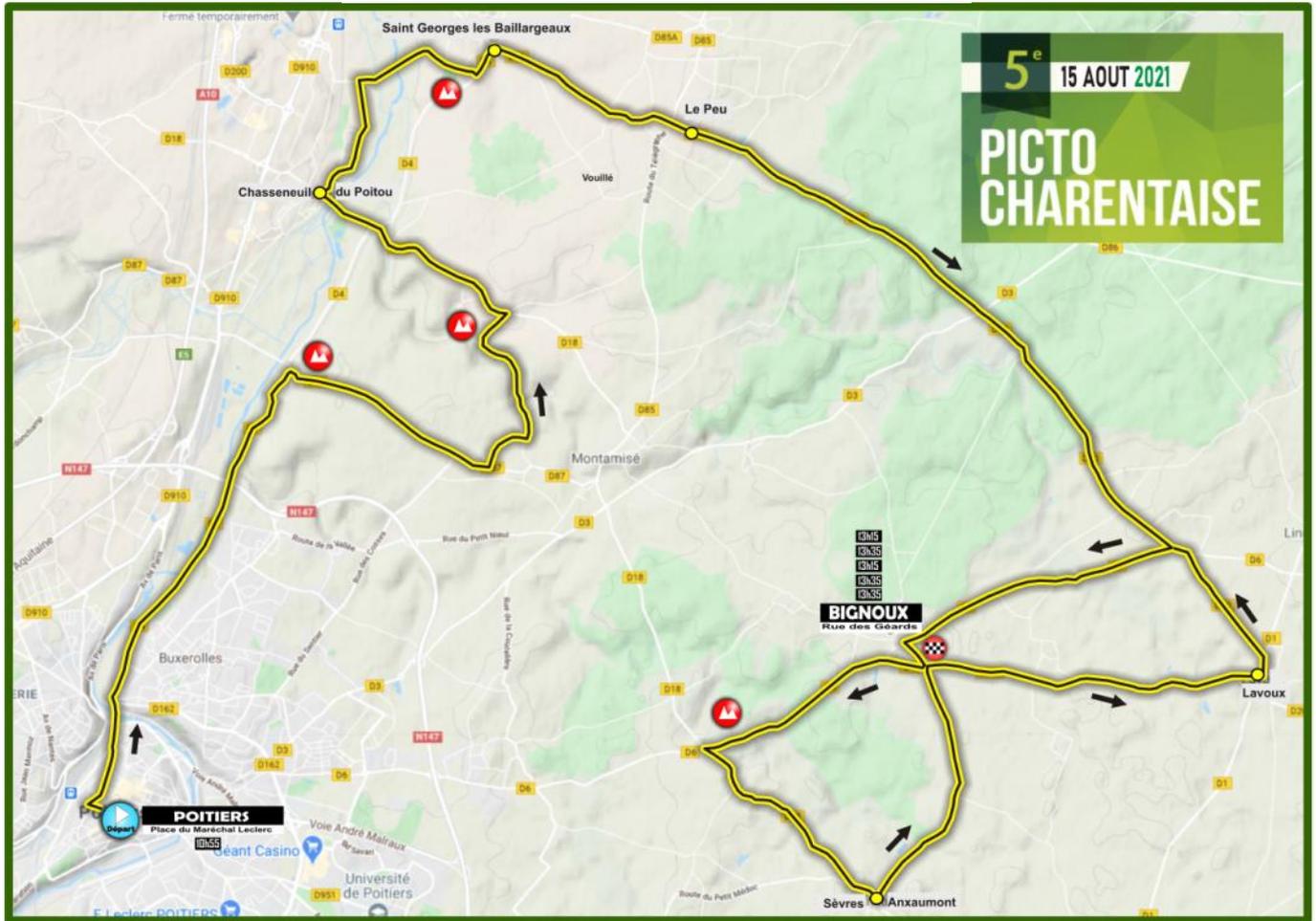
ACCES DEPART



PLAN DEPART



CIRCUIT 2021



Km à parcourir	Km parcourus	L'ITINERAIRE	Horaires
		POITIERS: Départ fictif : Place du Maréchal Leclerc (devant l'Hôtel de Ville)	
		Rue Victor Hugo	
		Place Aristide Briand	
		Rue des Ecossois	
		Rue de la Marne	
		Rue des Carmélites	
		Rue Dom Fonteneau	
		Place Du Guesclin	
		Avenue Jeanne d'Arc	
		Place Jean de Berry	
		Rue de l'Intendant le Nain	
129.5	0.0	Départ Réel : Devant le panneau de Sortie	13h00
128.7	0.8	BUXEROLLES	13h01
127.3	2.2	Bonnillet	13h03
		D 4	
126.0	3.5	D 87	13h05
125.6	3.9	500m à 9% (avec 150m à 13%)	13h06
123.6	5.9	Le Prunier	13h09
121.3	8.2	Ensoulesse	13h13
120.5	9.0	D 18	13h14
119.2	10.3	Fontaine	13h16
118.1	11.4	CHASSENEUIL DU POITOU	13h17
115.9	13.6	D 20 C	13h21
114.5	15.0	600m à 6% (avec un passage à 10%)	13h23
114.2	15.3	D 4	13h24
114.1	15.4	ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	13h24
		D 20	
112.2	17.3	Le Peu	13h27
102.8	26.7	D 6	13h42

Km à parcourir	Km parcourus	L'ITINERAIRE	Horaires
102.8	26.7	Entrée sur circuit	13h42
100.7	28.8	La Foye Champot	13h45
100.0	29.5	BIGNOUX	13h46
99.2	30.3	Tourner à gauche => Rue la Croix aux Geards	13h47
99.0	30.5	Ligne d'arrivée (1^{er} passage) (devant le n°7)	13h48
98.8	30.7	D 139	13h48
96.0	33.5	750m à 4%	13h53
95.8	33.7	D 18	13h53
95.7	33.8	Anxaumont	13h53
93.5	36.0	SEVRES-ANXAUMONT	13h56
89.6	39.9	BIGNOUX	14h02
86.1	43.4	LAVOUX	14h08
85.1	44.4	D 1	14h09
84.8	44.7	D 20	14h10
83.2	46.3	D 6	14h13
80.9	48.6	La Foye Champot	14h16
80.1	49.4	BIGNOUX	14h17
79.4	50.1	Tourner à gauche => Rue la Croix aux Geards	14h18
79.2	50.3	Ligne d'arrivée (2ème passage)	14h18
75.7	53.8	750m à 4%	14h23
61.1	68.4	La Foye Champot	14h47
59.4	70.1	Ligne d'arrivée (3ème passage)	14h49
55.9	73.6	750m à 4%	14h54
31.3	88.2	La Foye Champot	15h18
39.6	89.9	Ligne d'arrivée (4ème passage)	15h20
21.5	108.0	La Foye Champot	15h50
19.8	109.7	Ligne d'arrivée (5ème passage)	15h52
1.7	127.8	La Foye Champot	16h21
0.0	129.5	Arrivée (6ème passage)	16h23

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « LA PICTO-CHARENTAISE » est organisée par Poitou-Charentes Animation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le dimanche 15 août 2021 avec départ à POITIERS (86) et arrivée à BIGNOUX (86),

La présidence de Poitou Charentes Animation et la direction de l'épreuve sont assurées par :

Alain CLOUET – 81, bis avenue de Saintes
– 16100 COGNAC.
Tél. 06.80.65.10.98
Mail : al.clouet@orange.fr

Le responsable sécurité est :

Yaurick LAIR - 6, impasse du Clos Follet –
86170 AVANTON
Tél. 06.27.41.47.66
Mail : yaurick.lair@orange.fr

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour WE classe 1.2.

Elle se déroule sur une distance totale de 129,5 km dont 30,5 km en ligne auxquels s'ajoutent 5 tours d'un circuit de 19,6 kms.

Conformément au règlement UCI 2.10.017, le barème des points attribués pour le classement mondial UCI WE individuel est le suivant : 40 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 5 – 3 – 3 – 3 aux 10 premières classées.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams (max 3) – continentales femme UCI – équipes professionnelles cyclo-cross UCI – équipes nationales – équipes régionales et de club – équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureuses par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le dimanche 15 août 2021 à partir de 8h :

Hôtel de Ville – Place du Maréchal Leclerc – 86000 POITIERS

La confirmation des partants et le retrait des dossards s'effectuent à la permanence de 8h à 10h30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Jury, est fixée à 10h45 dans les locaux de la permanence.

La permanence à l'arrivée se tient le dimanche 15 août 2021 à partir de 15h :

Salle Socioculturelle – 86800 BIGNOUX

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES - SIGNATURE DE LA FEUILLE DE DÉPART

La présentation des équipes et la signature de la feuille de départ auront lieu place du Maréchal Leclerc à Poitiers de 11h15 à 12h35 et selon un ordre défini au préalable par l'organisateur.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.5750 MHz**

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE EN COURSE

L'assistance technique en course est assurée comme suit :

ARTICLE 7.1 – VÉHICULES ASSISTANCE ÉQUIPES

Il est admis 1 seul véhicule d'assistance par équipe circulant sur la base de l'article 2.3.017 du règlement UCI.

ARTICLE 7.2 – VÉHICULES ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré au moyen de deux voitures fournis par l'organisation.

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT – COLLECTE DES DÉCHETS

ARTICLE 8.1 – RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectue sur la base des informations transmises par le Jury lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 8.2 – COLLECTE DES DÉCHETS

Une zone matérialisée de collecte des déchets est située entre les panneaux d'entrée et de sortie du lieu-dit « La Foye Champot » (km : 28.8 – 48.6 – 68.4 – 88.2 – 108.0 – 127.8) sur une distance de 300 mètres.

ARTICLE 9. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice, arrivant dans un délai dépassant 8% du temps de la première, n'est plus retenue dans le classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10. PRIX COURSE

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'éleve à 2.335 € répartis entre les 20 premières coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

440€ – 295€ – 220€ – 180€ – 145€ – 130€ – 120€ – 110€ – 90€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€ – 55€.

ARTICLE 11. PRIX ANNEXES

Classement grimpeur :

Le classement grimpeur se dispute aux kms : 3.9 – 15.0 – 33.5 – 53.8 – 73.6. Il est attribué : 5 points à la 1^{ère}, 3 points à la 2^{ème} et 1 point à la 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Dotation : 200€ à la 1^{ère} – 100€ à la 2^{ème} – 50€ à la 3^{ème}.

Pour y prétendre, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve.

Classement / équipe :

La somme de 200€ récompensera la meilleure équipe au classement officiel de l'épreuve.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleures places individuelles de chaque équipe.

Les prix annexes seront versés par le canal fédéral.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi de la France.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de la permanence **Salle Socioculturelle – 86800 BIGNOUX**.

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve
 - La lauréate du classement grimpeur
- Elles se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 14. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve.

ARTICLE 15. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

POITOU-CHARENTES ANIMATION

AMBASSADEUR DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ EN 2021

Soucieux de protéger l'environnement, les dirigeants de Poitou-Charentes Animation ont adopté depuis plusieurs années une véritable attitude ECO RESPONSABLE.

En collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, plusieurs actions sont mises en places pour engager les organisations de Poitou-Charentes Animation dans une démarche continue de minimisation des impacts environnementaux et de sensibilisation du public.

Depuis 2011, Poitou-Charentes Animation réalise l'évaluation de l'empreinte carbone du TPC. Afin de contribuer à la compensation carbone et réduire son empreinte écologique, PCA continue de soutenir la plantation d'arbres dans la région.

Cette année, 8 villes et communes traversées par le TPC 2020 en ont bénéficié.

Preuve d'un engagement fort et continu dans ce domaine, **Poitou-Charentes Animation** a lancé, en 2013, sa propre marque environnementale : « **A VELO LA PLANETE RESPIRE** ».

